

**SERVICE TECHNIQUE  
FRAN et DEJE**

## **Analyse de la modification du PAP « Op Feilechter » à Mondercange, commune de Mondercange**

### **A. Dossier**

Remarques générales quant au dossier et documents à joindre dans les meilleurs délais :

- Annexe : Gestion de l'eau  
Accord de principe, réf. EAU/ACP/16/0028 du 12.10.2016 dans le dossier.  
Autorisation de l'administration de la gestion de l'eau, réf. EAU/AUT/19/0262 du 30.07.2019 dans le dossier. -> Validité de 24 mois !

Accord de principe reste valable selon courriel de Madame Stéphanie Smit de l'AGE du 04.10.2023 si rien ne change au concept d'évacuation des eaux pluviales.

- Annexe : Ponts et Chaussées  
Autorisation de l'administration des ponts et chaussées, N°1369-17-01 du 21.08.2017 dans le dossier. -> Validité de 24 mois !  
Demande de prorogation de permission de voirie 4299-19-01 du 3.05.2022, accordée le 08.05.2020 a été prorogé jusqu'au 08.05 2024, numéro 4299-19-02.

Mise à jour du plan de situation avec intégration du trottoir traversant approuvé par courriel par la commune le 10.10.2023. Une trace écrite (courriel) a été envoyée par M. Manuel Wirtgen des Ponts et Chaussées à M. Mike Urbing de Best le 09.09.2023 qui ne voit pas d'objections quant à l'autorisation d'un trottoir traversant. Une nouvelle demande de permission de voirie à introduire avant exécution des travaux.

- Annexe : Avis CGDIS  
Page.2 : Pour les modifications non substantielles, un avenant sera annexé au présent document.

L'envoi de la modification du plan 151011-1/01aj à CGDIS n'est pas nécessaire selon Best et le service des infrastructures publiques, donc pas besoin de fournir une preuve écrite que les documents sont toujours en ordre.

### **B. Partie écrite**

- Certains articles ont été ajoutés, modifiés ou adaptés dans la partie écrite sans avoir été énoncé dans le rapport justificatif.

### C. Partie graphique

- La hauteur maximale de la limite des surfaces constructibles pour dépendances (garage/ carport) est de 3,00 mètres et non 3,50 mètres. Ce point a été adapté dans la partie écrite.